

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE D'AULON**  
**Du 26 octobre 2020**

L'an deux mil vingt,

Et le vingt-six octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

**Présents:** Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. VENTAJA C.  
Mr SABASTIA G  
Mme CHEMLA a suivi par video conference le conseil.

**Absents excusés :** Mr GARNIER procuration donnée à Mr DUBARRY.

**Secrétaire de séance :** VENTAJA Cyril

**N°1 Objet : Délibération relative à la Décision Modificative n°3 : Reprise du résultat du CCAS dans le Budget Principal**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le CCAS a été dissous le 31/12/2019. Le résultat du CCAS doit être intégré au Budget Principal de la commune. Le CCAS présentait à la clôture de l'exercice 2019 un déficit de 1 323.20 €.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative du budget primitif 2020.

Il propose les mouvements de crédits suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Ligne 002 (Fonctionnement)		-1323.20
Article 7477 (Fonctionnement)		+1323.20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus.

**N°2 Objet : Délibération relative à la gestion et à l'aménagement du cimetière**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les évolutions nécessaires à la gestion réglementaire du cimetière :

Établissement et validation du règlement du cimetière,

Mise en place d'un ossuaire communal,

Installation d'un espace cinéraire et d'un jardin du souvenir.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement, présente les aménagements de l'ossuaire, de l'espace cinéraire et du jardin du souvenir et propose qu'après avis du conseil municipal une réunion publique soit organisée pour une présentation à la communauté.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la Société SOTRAF qui s'élève à 3845.70 € HT pour la pose de 6 cavurnes, d'un ossuaire et du jardin du souvenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les propositions ci-dessus à l'issue de la réunion publique qui sera organisée le 21 novembre 2020 à 14 h00.

### **N°3 Objet : Délibération relative à la solution technique pour la définition de l'appel d'offre selon les propositions de l'entreprise Ad2i**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions de l'étude qui servira à l'élaboration du cahier des charges de la consultation:

Option 1: Conduite en PEHD avec conservation des brises charges pour une estimation des travaux de 284 235 €

Option 2: Conduite en fonte verrouillée avec brise charge terminal pour une estimation des travaux de 297 190 €

Monsieur le Maire précise que la solution technique de l'option N° 2 permettra une évolution vers l'installation à terme d'une production d'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la solution N° 2, autorise Monsieur le Maire à rechercher les financements et demande à ce que la consultation soit organisée au plus tard en début d'année 2021 pour pouvoir envisager les travaux au printemps 2021.

### **N°4 Objet : Délibération relative à l'exécution du plan d'aménagement forestier**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions faites par les services de l'ONF pour le programme d'actions 2020.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de faire réaliser par le personnel municipal :

- Les travaux d'entretien des collecteurs,
- Le fauchage des accotements de la piste forestière.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à l'empierrement de la route forestière ni à la pose d'un panneau signalétique B7 B.

En outre, après avis pris auprès du correspondant local de l'ONF en date du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal décide :

- de décaler les coupes de bois sur les parcelles N°1 et 2 au-delà de 2022,
- dé demander à l'ONF de faire une étude (financière et technique) d'extraction des bois sur les parcelles N°7 et 8 par câble.

Le représentant de l'ONF est informé de la création d'un Comité Technique de la Chasse où l'ONF sera convié en tant que membre.

### **N°5 Objet: Délibération relative à la pré-validation du projet de l'auberge des Aryelets et à la recherche de financement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de déposer un dossier de financement dans le cadre du « Pass relance Tourisme » pour la rénovation de l'Auberge des Aryelets.

Pour ce faire une réunion de travail avec tous les élus excepté Mme CHEMLA, l'exploitant de l'auberge et l'architecte a été organisée le 19 octobre 2020 pour examiner les propositions suivantes de l'architecte, avant l'établissement de l'avant-projet définitif :

- la proposition de fonctionnement interne de l'auberge faite par l'architecte et l'exploitant,
- la proposition d'intégration architecturale faite par l'architecte non validée à ce jour par l'Architecte des Bâtiments de France.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal confirme l'accord donné à l'architecte en séance de travail moyennant un travail complémentaire sur la toiture et en particulier sur la gestion de la neige des toits et autorise Monsieur le Maire à rechercher des financements notamment dans le cadre du « Pass relance tourisme ».

#### **N°6 Objet : Délibération relative à l'achat de matériel pour les estives**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de renouveler les Talkies Walkies qui équipent les bergers pendant la période d'estives.

Un devis a été demandé à la société ENGIE pour la fourniture de 4 appareils pour un montant de 1225 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour acheter ce matériel.

#### **N°7 Objet : Délibération relative au financement du renouvellement du réseau d'eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier qu'il a adressé à Madame la Sous-Préfète en date du 23 septembre 2020 concernant la recherche de financement pour la globalité de l'opération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion organisée par Madame la Sous-Préfète le 15 octobre 2020 en présence de Madame DILHET 1<sup>ère</sup> Adjointe et de Monsieur le Maire pour présenter les enjeux du dossier et les financements possibles.

A l'issue de la réunion, il a été convenu que notre dossier pourrait s'inscrire dans le cadre des actions prioritaires du plan de relance « réseau d'eau et modernisation des stations d'assainissement » selon les besoins de financements ci-joints.

Le dossier est à déposer rapidement par la commune.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal sur la maquette financière ci-jointe et sur l'autorisation de recherche de financement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires.

#### **N° 8 Objet : Délibération relative à l'amortissement de la DUP des sources d'Aulon**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en complément de la délibération n°2-9-05-2017 du 9 mai 2017 la participation de la collectivité de 20 % s'élève à 3 480.35 € TTC et qu'il y a lieu d'amortir comptablement cette opération.

Monsieur le Maire propose d'amortir cette opération sur une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour amortir cette opération sur la durée précisée ci-dessus.

**N° 9 Objet : Délibération relative à Décision Modificative n°4 sur le Budget Primitif Principal**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative du budget primitif principal 2020.

Il propose les mouvements de crédits suivants :

	DEPENSES	RECETTES
2031/202006	-13 052 €	
204132/204	+3 481 €	
657364/65	+9571 €	
023	-9571 €	
021		-9571 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces mouvements de crédits.

Acte rendu exécutoire par sa transmission en sous-préfecture le 27/10/2020.

**N° 10 Objet : Délibération relative à décision modificative n°5 sur le Budget Primitif Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative du budget primitif Eau et Assainissement 2020.

Il propose les mouvements de crédits suivants :

	DEPENSES	RECETTES
74		+ 9571 €
023	+9571 €	
021		+9571 €
2156/21	+9571 €	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces mouvements de crédits.

Acte rendu exécutoire par sa transmission en sous-préfecture le 27/10/2020.

**N° 11 Objet : Délibération relative à l'installation d'un escalier à l'atelier communal**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à des travaux d'amélioration sur les ateliers communaux :

- Création et pose d'un escalier pour accéder à la mezzanine côté droit de l'atelier.
- Montant des travaux : 3 229.30 € Aure Ferronnerie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager ces travaux pour un montant de 3 229.30 €.

**Questions diverses et informations :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du CM et signatures des documents

- Présentation Projet « REGLEMENT CIMETIERE », Projet SOTRAF, date réunion publique : après lecture du règlement, il a été décidé qu'il serait envoyé pour lecture et validation à l'ADAC, et une réunion publique aura lieu le 21 novembre 2020 à 14h00
  - Demande FAR 2020/ Dépenses toiture Auberge et pignon Espace Citoyen
  - Courrier adressé à la Région OCCITANIE (demande de soutien projet rachat)
  - Compte rendu bilan ESTIVES 2020 : bilan positif, peu de pertes, achat prévu de talkies walkies pour 2021
  - C. R. réunion du 28/09/2020 avec M. VIALLET ONF : Plan d'Aménagement 2021
- 
- CR. réunion du 19/10/2020 Aménagement/Rénovation Auberge des Aryelets : l'ensemble des conseillers municipaux présents adopte les propositions de l'architecte validées par le gérant de l'auberge et autorise l'architecte à poursuivre l'étude du projet.
  - CR. de la réunion du 16/10/2020 sur le PLUi
  - Fixer date pour la réunion concernant la Commission des Finances Locales : en attente de réception des documents de travail
  - Fixer date de travail sur le PCS : mardi 3 novembre 2020 à 14h00
  - INFOS : Travaux démolition terrain de tennis, Travaux Ets FORGUES (remblais terrain de tennis et Erèbes, élagage arbre), Achat/devis graines de semence, Installation des compteurs de sectorisation par l'Entreprise ACHINI, Problème sur 2 caniveaux, Retour sur la Fête du village, refus suite à la demande d'accès à l'arrière de l'appartement de l'auberge, nouvel arrivant au village, Création du CLUB JEUNES la Frênette
  - Demandes de Subventions : Association les Amis des vallées, VTT club aurois
  - Congés de M. LABADENS
  - Demande vente de terrain de M. SALLE-CANNES
  - Porte Panofrance à récupérer,


## Fixation date prochain Conseil Municipal :

**07 décembre 2020, à 17h00**

La séance a été clôturée à 20 h15

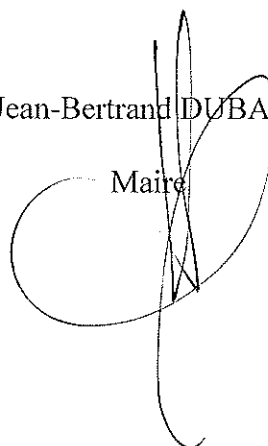
Cyril VENTAJA

Secrétaire de séance



Jean-Bertrand DUBARRY

Maire



SIGNATURES

OU CAUSES EMPECHANT LA SIGNATURE

CHEMLA Céline

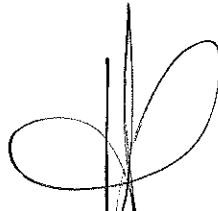
a suivi le conseil par vidéo conférence.



DILHET Sylvie



DUBARRY Jean-Bertrand



FOUGA Lucien



GARNIER Philippe absent excusé,  
procuration donnée à Mr DUBARRY

SABASTIA Gabriel



VENTAJA Cyril



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AULON**

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020**

<b>N° de délibération</b>	<b>Intitulé</b>	<b>N° de feuille</b>
N°1-26-10-2020	Délibération relative à la Décision Modificative n°3 : Reprise du résultat du CCAS dans le Budget Principal	1
N°2-26-10-2020	Délibération relative à la gestion et à l'aménagement du cimetière	1-2
N°3-26-10-2020	Délibération relative à la solution technique pour la définition de l'appel d'offre selon les propositions de l'entreprise Ad2i	2
N°4-26-10-2020	Délibération relative à l'exécution du plan d'aménagement forestier	2
N°5-26-10-2020	Délibération relative à la pré-validation du projet de l'auberge des Aryelets et à la recherche de financement	2-3
N°6-26-10-2020	Délibération relative à l'achat de matériel pour les estives	3
N°7-26-10-2020	Délibération relative au financement du renouvellement du réseau d'eau	3
N°8-26-10-2020	Délibération relative à l'amortissement de la DUP des sources d'Aulon	3
N°9-26-10-2020	Délibération relative à décision modificative n°4 sur le Budget Primitif Principal	4
N°10-26-10-2020	Délibération relative à décision modificative n°5 sur le Budget Primitif Eau et Assainissement	4
N°11-26-10-2020	Délibération relative à l'installation d'un escalier à l'atelier communal	4







N°1-26-10-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM 07  
En exercice 07  
Présents 06  
Absents 01  
Procurations 01  
Ayant pris part au vote 07

L'an deux mil vingt,

Et le vingt-six octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

**Présents :** Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. VENTAJA C., Mr. SABASTIA G  
Mme CHEMLA a suivi par video conference le conseil.

Date de la convocation :  
Le 19 octobre 2020

**Absents excusés :** Mr GARNIER procuration donnée à Mr DUBARRY.

Date d'affichage :  
Le 19 octobre 2020

**Secrétaire de séance :** Mr VENTAJA Cyril

**Délibération relative à la Décision Modificative n°3 : Reprise du résultat du CCAS dans le Budget Principal.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le CCAS a été dissous le 31/12/2019. Le résultat du CCAS doit être intégré au Budget Principal de la commune. Le CCAS présentait à la clôture de l'exercice 2019 un déficit de 1 323.20 €.

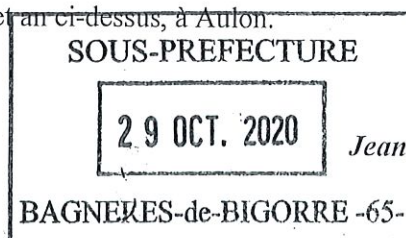
Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative du budget primitif 2020.

Il propose les mouvements de crédits suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Ligne 002 (Fonctionnement)		-1323.20
Article 7477 (Fonctionnement)		+1323.20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, à Aulon.



Jean-Bertrand DUBARRY  
Maire





N°2-26-10-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	06
Absents	01
Procurations	01
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt,  
Et le vingt-six octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

**Présents :** Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. VENTAJA C., Mr. SABASTIA G  
Mme CHEMLA a suivi par video conference le conseil.

**Absents excusés :** Mr GARNIER procuration donnée à Mr DUBARRY.

Date de la convocation :  
Le 19 octobre 2020

Date d'affichage :  
Le 19 octobre 2020

**Secrétaire de séance :** Mr VENTAJA Cyril

**Délibération relative à la gestion et à l'aménagement du cimetière :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les évolutions nécessaires à la gestion réglementaire du cimetière :

- Établissement et validation du règlement du cimetière,
- Mise en place d'un ossuaire communal,
- Installation d'un espace cinéraire et d'un jardin du souvenir.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement, présente les aménagements de l'ossuaire, de l'espace cinéraire et du jardin du souvenir et propose qu'après avis du conseil municipal une réunion publique soit organisée pour une présentation à la communauté.

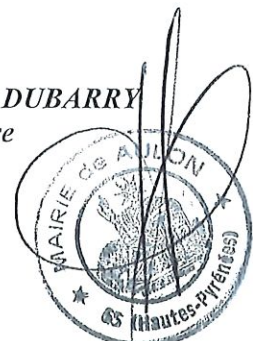
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la Société SOTRAF qui s'élève à 3845.70 € HT pour la pose de 6 cavurnes, d'un ossuaire et du jardin du souvenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les propositions ci-dessus à l'issue de la réunion publique qui sera organisée le 21 novembre 2020 à 14 h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, à Aulon.



Jean-Bertrand DUBARRY  
Maire







N°3-26-10-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	06
Absents	01
Procurations	01
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt,  
Et le vingt-six octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Date de la convocation :  
Le 19 octobre 2020

**Présents :** Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L,  
Mr. VENTAJA C., Mr. SABASTIA G  
Mme CHEMLA a suivi par video conference le conseil.

**Absents excusés :** Mr GARNIER procuration donnée à Mr DUBARRY.

Date d'affichage :  
Le 19 octobre 2020

**Secrétaire de séance :** Mr VENTAJA Cyril

**Délibération relative à la solution technique pour la définition de l'appel d'offre selon les propositions de l'entreprise Ad2i:**

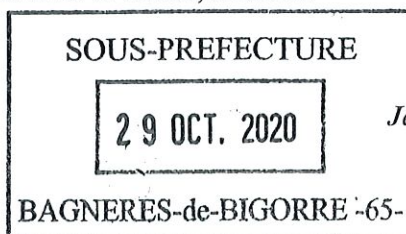
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions de l'étude qui servira à l'élaboration du cahier des charges de la consultation:

- Option 1: Conduite en PEHD avec conservation des brises charges pour une estimation des travaux de 284 235 €,
- Option 2 : Conduite en fonte verrouillée avec brise charge terminal pour une estimation des travaux de 297 190 €,

Monsieur le Maire précise que la solution technique de l'option N° 2 permettra une évolution vers l'installation à terme d'une production d'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la solution N° 2 , autorise Monsieur le Maire à rechercher les financements et demande à ce que la consultation soit organisée au plus tard en début d'année 2021 pour pouvoir envisager les travaux au printemps 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, à Aulon.



Jean-Bertrand DUBARRY  
Maire





N°4-26-10-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	06
Absents	01
Procurations	01
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt,

Et le vingt-six octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Date de la convocation :  
Le 19 octobre 2020

**Présents :** Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L,  
Mr. VENTAJA C., Mr. SABASTIA G  
Mme CHEMLA a suivi par video conference le conseil.

**Absents excusés :** Mr GARNIER procuration donnée à Mr DUBARRY.

**Secrétaire de séance :** Mr VENTAJA Cyril

Date d'affichage :  
Le 19 octobre 2020

**Délibération relative à l'exécution du plan d'aménagement forestier :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions faites par les services de l'ONF pour le programme d'actions 2020.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de faire réaliser par le personnel municipal :

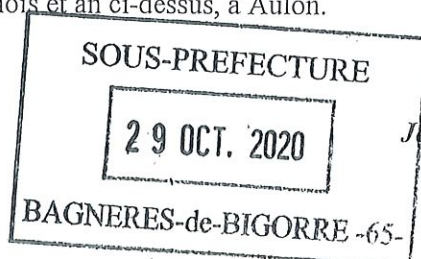
- les travaux d'entretien des collecteurs,
- le fauchage des accotements de la piste forestière.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à l'empierrement de la route forestière ni à la pose d'un panneau signalétique B7 B. En outre, après avis pris auprès du correspondant local de l'ONF en date du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal décide :

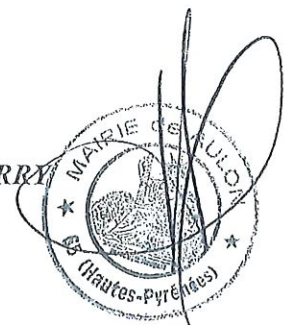
- de décaler les coupes de bois sur les parcelles N°1 et 3 au-delà de 2022,
- de demander à l'ONF de faire une étude (financière et technique) d'extraction des bois sur les parcelles N°7 et 8 par câble.

Le représentant de l'ONF est informé de la création d'un Comité Technique de la Chasse où l'ONF sera convié en tant que membre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, à Aulon.



Jean-Bertrand DUBARRY  
Maire







N°5-26-10-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	06
Absents	01
Procurations	01
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt,

Et le vingt-six octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Date de la convocation :

Le 19 octobre 2020

**Présents :** Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. VENTAJA C., Mr. SABASTIA G  
Mme CHEMLA a suivi par video conference le conseil.

**Absents excusés :** Mr GARNIER procuration donnée à Mr DUBARRY.

**Secrétaire de séance :** Mr VENTAJA Cyril

Date d'affichage :

Le 19 octobre 2020

**Délibération relative à la pré-validation du projet de l'auberge des Aryelets et à la recherche de financement :**

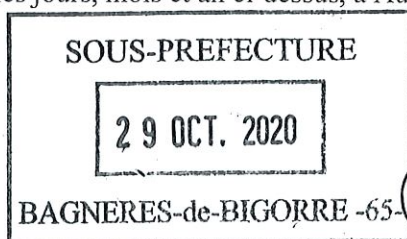
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de déposer un dossier de financement dans le cadre du « Pass relance Tourisme » pour la rénovation de l'Auberge des Aryelets.

Pour ce faire une réunion de travail avec tous les élus exceptée Mme CHEMLA, l'exploitant de l'auberge et l'architecte a été organisée le 19 octobre 2020 pour examiner les propositions de l'Architecte avant l'établissement de l'avant-projet définitif :

- La proposition de fonctionnement interne de l'auberge faite par l'architecte et l'exploitant,
- La proposition d'intégration architecturale faite par l'architecte non validée à ce jour par l'Architecte des Bâtiments de France.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal confirme l'accord donné à l'architecte en séance de travail moyennant un travail complémentaire sur la toiture et en particulier sur la gestion de la neige des toits et autorise Monsieur le Maire à rechercher des financements notamment dans le cadre du « Pass relance tourisme ».

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, à Aulon.





N°6-26-10-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	06
Absents	01
Procurations	01
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt,  
Et le vingt-six octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Date de la convocation :  
Le 19 octobre 2020

**Présents :** Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L,  
Mr. VENTAJA C., Mr. SABASTIA G  
Mme CHEMLA a suivi par video conference le conseil.

**Absents excusés :** Mr GARNIER procuration donnée à Mr DUBARRY.

**Secrétaire de séance :** Mr VENTAJA Cyril

Date d'affichage :  
Le 19 octobre 2020

**Délibération relative à l'achat de matériel pour les estives :**

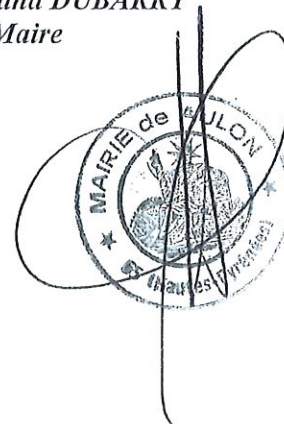
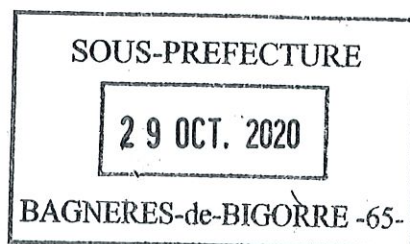
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de renouveler les Talkies Walkies qui équiperont les bergers pendant la période d'estives.

Un devis a été demandé à la société ENGIE pour la fourniture de 4 appareils pour un montant de 1225 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour acheter ce matériel.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, à Aulon.

*Jean-Bertrand DUBARRY*  
Maire







N°7-26-10-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	06
Absents	01
Procurations	01
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt,  
Et le vingt-six octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Date de la convocation :  
Le 19 octobre 2020

Date d'affichage :  
Le 19 octobre 2020

**Présents :** Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. VENTAJA C., Mr. SABASTIA G  
Mme CHEMLA a suivi par video conference le conseil.

**Absents excusés :** Mr GARNIER procuration donnée à Mr DUBARRY.

**Secrétaire de séance :** Mr VENTAJA Cyril

**Délibération relative au financement du renouvellement du réseau d'eau :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier qu'il a adressé à Madame la Sous-Préfète en date du 23 septembre 2020 concernant la recherche de financement pour la globalité de l'opération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion organisée par Madame la Sous-Préfète le 15 octobre 2020 en présence de Madame DILHET 1ere Adjointe et de Monsieur le Maire pour présenter les enjeux du dossier et les financements possibles.

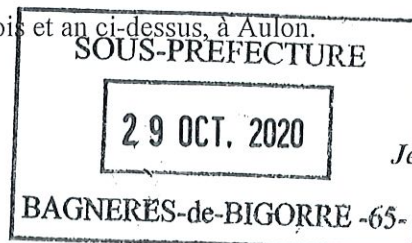
A l'issue de la réunion, il a été convenu que notre dossier pourrait s'inscrire dans le cadre des actions prioritaires du plan de relance « réseau d'eau et modernisation des stations d'assainissement » selon les besoins de financements ci-joints.

Le dossier est à déposer rapidement par la commune.

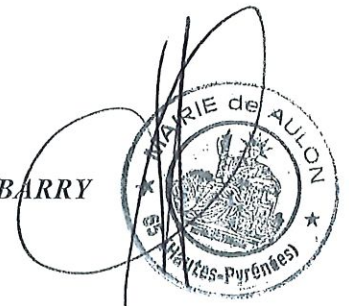
Dans ces conditions, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal sur la maquette financière ci-jointe et sur l'autorisation de recherche de financement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, à Aulon.



Jean-Bertrand DUBARRY  
Maire





N°8-26-10-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	06
Absents	01
Procurations	01
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt,

Et le vingt-six octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Date de la convocation :

Le 19 octobre 2020

Date d'affichage :

Le 19 octobre 2020

**Présents :** Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. VENTAJA C., Mr. SABASTIA G  
Mme CHEMLA a suivi par video conference le conseil.

**Absents excusés :** Mr GARNIER procuration donnée à Mr DUBARRY.

**Secrétaire de séance :** Mr VENTAJA Cyril

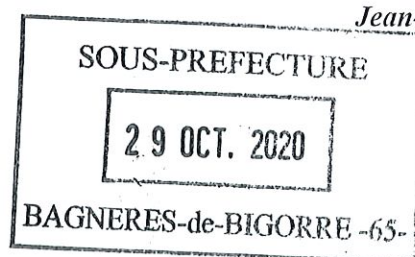
**Délibération relative à l'amortissement de la DUP des sources d'Aulon :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en complément de la délibération n°2-9-05-2017 du 9 mai 2017 la participation de la collectivité de 20 % s'élève à 3 480.35 € TTC et qu'il y a lieu d'amortir comptablement cette opération.

Monsieur le Maire propose d'amortir cette opération sur une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour amortir cette opération sur la durée précisée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, à Aulon.







2020

**N°9-26-10-2020**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 COMMUNE D'AULON  
 SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	06
Absents	01
Procurations	01
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt,

Et le vingt-six octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

**Date de la convocation :**

Le 19 octobre 2020

**Date d'affichage :**

Le 19 octobre 2020

**Présents :** Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. VENTAJA C., Mr. SABASTIA G  
 Mme CHEMLA a suivi par video conference le conseil.

**Absents excusés :** Mr GARNIER procuration donnée à Mr DUBARRY.

**Secrétaire de séance :** Mr VENTAJA Cyril

**Délibération relative à décision modificative n°4 sur le Budget Primitif Principal :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative du budget primitif principal 2020.

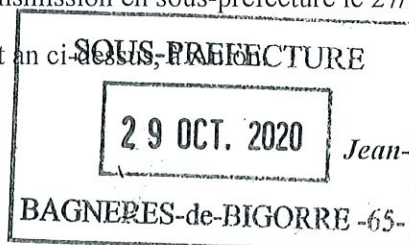
Il propose les mouvements de crédits suivants :

	DEPENSES	RECETTES
2031/202006	-13 052 €	
204132/204	+3 481 €	
657364/65	+9571 €	
023	-9571 €	
021		-9571 €

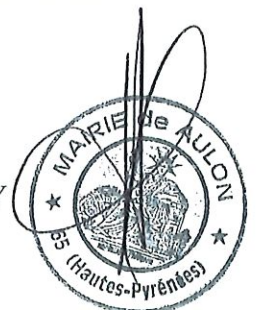
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces mouvements de crédits.

Acte rendu exécutoire par sa transmission en sous-préfecture le 27/10/2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, à



Jean-Bertrand DUBARRY  
 Maire





N°10-26-10-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM 07  
En exercice 07  
Présents 06  
Absents 01  
Procurations 01  
Ayant pris part au vote 07

L'an deux mil vingt,  
Et le vingt-six octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Date de la convocation :

Le 19 octobre 2020

Date d'affichage :

Le 19 octobre 2020

**Présents :** Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. VENTAJA C., Mr. SABASTIA G  
Mme CHEMLA a suivi par video conference le conseil.

**Absents excusés :** Mr GARNIER procuration donnée à Mr DUBARRY.

**Secrétaire de séance :** Mr VENTAJA Cyril

**Délibération relative à décision modificative n°5 sur le Budget Primitif Eau et Assainissement :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative du budget primitif Eau et Assainissement 2020.

Il propose les mouvements de crédits suivants :

	DEPENSES	RECETTES
74		+ 9571 €
023	+9571 €	
021		+9571 €
2156/21	+9571 €	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces mouvements de crédits.

Acte rendu exécutoire par sa transmission en sous-préfecture le 27/10/2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, à Aulon.



Jean-Bertrand DUBARRY  
Maire





N°11-26-10-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	06
Absents	01
Procurations	01
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt,  
Et le vingt-six octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Date de la convocation :  
Le 19 octobre 2020

Date d'affichage :  
Le 19 octobre 2020

**Présents :** Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L,  
Mr. VENTAJA C., Mr. SABASTIA G  
Mme CHEMLA a suivi par video conference le conseil.

**Absents excusés :** Mr GARNIER procuration donnée à Mr DUBARRY.

**Secrétaire de séance :** Mr VENTAJA Cyril

**Délibération relative à l'installation d'un escalier à l'atelier communal :**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à des travaux d'amélioration sur les ateliers communaux :

- Création et pose d'un escalier pour accéder à la mezzanine côté droit de l'atelier.
- Montant des travaux : 3 229.30 € Aure Ferronnerie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager ces travaux pour un montant de 3 229.30 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, à Aulon.

Jean-Bertrand DUBARRY  
Maire

